



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## hépatite E

Question écrite n° 74757

### Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les risques liés à l'infection de l'homme par le virus de l'hépatite E (VHE) d'origine alimentaire. Dans un avis du 23 septembre 2009, l'agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA) a dressé un état des connaissances sur le virus de l'hépatite E, en particulier sur les manifestations cliniques chez l'homme, la situation épidémiologique en France, les caractéristiques des souches humaines et animales et la transmission à l'homme par la consommation de viande contaminée. Cette étude complète un précédent avis de l'AFSSA du 30 avril 2009 sur l'évaluation des risques liés à la consommation de saucisses crues à base de foies de porcs. L'AFSSA rappelle que les porcs, les sangliers et les cervidés constituent des réservoirs du VHE. Ce virus se caractérise par sa très grande diffusion en élevage porcin (sans symptôme apparent), le foie étant l'organe cible. Aussi, la consommation de préparations crues à bases de foies (saucisses de foies, figatelles) représente un risque pour la santé du consommateur, même si le nombre de cas cliniques rapportés reste faible. L'AFSSA précise que, pour les produits crus de type jambon cru, saucisses à tartiner et saucisson, leur consommation n'a à ce jour conduit à aucun cas avéré d'hépatite E humaine. En conclusion, l'agence estime que les populations susceptibles de développer des formes graves de l'hépatite E devraient faire l'objet d'une information spécifiques sur les risques encourus, en particulier lors de la consommation de préparations crues à base de foies de porc. Sont tout particulièrement concernées les personnes présentant un hépatopathie sous-jacente, les patients immunodéprimés et les femmes enceintes. Aussi, elle la remercie de bien vouloir lui faire connaître sa position et les suites qu'elle entend donner sur ce sujet.

### Texte de la réponse

Des cas d'hépatite E autochtone faisant suite à la consommation de saucisses à base de foie de porc cru (figatelles) ont été rapportés en France en 2009 et 2010. En 2009, l'Institut de veille sanitaire a renforcé la surveillance de l'hépatite E en lien avec le Centre national de référence des virus des hépatites à transmission entérique (hépatites A et E). Une exposition à un risque alimentaire et/ou environnemental est actuellement retrouvée dans plus d'un tiers des cas d'hépatite E autochtone. À la suite de la survenue de cas d'hépatite E liés à la consommation de figatelles, rapportés dans le sud de la France en 2009, l'AFSSA a été saisi par le ministère de la santé et le ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche. Dans un avis du 23 septembre 2009, l'AFSSA confirme la possible transmission de l'hépatite E suite à la consommation de produits à base de foie de porc cru, y compris séché, recommande d'informer les consommateurs de ce type de produits du risque encouru et de la nécessité de les cuire à coeur et identifie trois populations comme étant particulièrement susceptibles de développer des formes graves de l'hépatite E (sujets présentant une hépatopathie, sujets immunodéprimés et femmes enceintes). Elle recommande également de sensibiliser les professionnels de santé et d'informer ces populations à risque. Dans ce contexte, le ministère chargé de l'alimentation a demandé aux professionnels de la filière charcuterie d'ajouter la mention « à consommer cuit à coeur » sur l'étiquetage des saucisses crues à base de foie de porc afin d'informer les consommateurs de cette nécessité. D'autre part, plusieurs études ont été initiées par les filières professionnelles afin de mettre au point

des traitements assainissant les produits contenant du foie de porc cru vis-à-vis du virus de l'hépatite E et de mieux connaître le rôle du réservoir porcin dans l'apparition de cette zoonose émergente. Le ministère chargé de la santé a rappelé dans un communiqué de presse, en mai 2009, l'importance de cuire à cœur ces produits par les consommateurs et d'éviter leur consommation par les personnes à risque de développer une forme grave de l'hépatite E, à savoir les femmes enceintes, les personnes immunodéprimées et les personnes atteintes d'une hépatopathie. Le ministère chargé de la santé a prévu de renforcer la communication à destination des professionnels de santé et des populations à risque.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Bérengère Poletti](#)

**Circonscription :** Ardennes (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 74757

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Santé et sports

**Ministère attributaire :** Travail, emploi et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 mars 2010, page 3269

**Réponse publiée le :** 25 janvier 2011, page 760